

12.9.2017



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

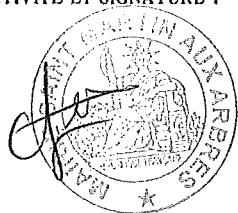
A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DÉPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

COLLECTIVITÉ	DATE D'ENVOI : 18.08.2017
DEPARTEMENT SEINE-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROUEN CANTON d' YVETÔT COMMUNE de 76760 SAINT-MARTIN AUX ARBRES	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Renouvellement de la Convention d'en heltiend des espaces vert avec la direction des routes	29.06.2017	
Mise à jour de la carte communale	29.06.2017	
Remboursement de la location M. Vizier / Melle Charla zé le 15.09.2018.	29.06.2017	
Deliberation sur le retrait de 11 communes du SDE 16	29.06.2017	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :



CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :



* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

Commune de Saint Martin aux Arbres

République Française

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Yerville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2017

Date de convocation :

18/06/17

Date d'affichage :

18/06/17

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Martin aux Arbres, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en date du 18 juin 2017

Conseillers en exercice : 11 Etaient présents : Mmes Céline FLAVIGNY, Nadine MONTIER, M.

Conseillers présents : 8 Claude FOURNIER, M. Florent GUEDON, M. Michel GRISEL, Alain

Votants : 9 LADERACH, Dominique THAFOURNEL, Olivier RICOEUR

Absent(s) excusé(s) : 3

Dont 1. Absents ayant donné un pouvoir : Etaient absents excusés : M. Thomas GUENNEGUEZ, M. Daniel SANSON, Mme Jocelyne TANCRAY donnant pouvoir à M. Dominique THAFOURNEL

M. Michel GRISEL a été désigné secrétaire de séance.

Carte Communale

Monsieur RICOEUR présente le devis qu'il a reçu de la société EUCLYD-EUROTOP où sont détaillées les différentes étapes de ce projet

- refaire un recensement du patrimoine naturel et bâtit de la commune
- faire le tour du village pour voir l'évolution au niveau de l'urbanisation
- Réunion publiques

Monsieur RICOEUR propose la mise à jour de la carte communale et l'acceptation du devis de la société EUCLYD-EUROTOP.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la mise à jour de la carte communale et autorise Monsieur le maire à signer le devis de la société EUCLYD-EUROTOP.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Date de publication : le 21 juillet 2017

Le Maire
Olivier RICOEUR



The seal is circular with the text "MUNICIPALITE DE SAINT MARTIN AUX ARBRES" around the perimeter. In the center, there is a crest with a tree and a figure, and the date "1848". A large, handwritten signature of "Olivier RICOEUR" is written over the seal.

